

Général d'armée (2ème Son) Jean-René BACHELET  
6A rue des Vérottes  
21200 BEAUNE  
Tel : 06 78 05 13 32  
Courriel : jean-rene.bachelet@wanadoo.fr

Beaune, le 5 novembre 2025

Adhérent Mutuelle Nationale militaire 144386

à

Monsieur l'Ingénieur général hors classe de l'armement (2<sup>e</sup> Son) Marc LECLERE  
Président de la mutuelle UNEO  
48 rue Barbès 92544 MONTROUGE Cedex

Monsieur le Président,

Quelle n'est pas ma surprise en découvrant, page 9 de la brochure « être unéo » d'octobre, que le conseil d'administration d'Unéo a voté, le 18 septembre dernier, la limitation à 85 ans de l'âge pour le versement d'un capital de base de 2000 € en application de la garantie décès qui accompagne de toujours la qualité de membre de la mutuelle nationale militaire !

Pour qui, comme moi, est adhérent dès l'origine ( En 1962 à mon entrée à Saint-Cyr, soit voici 63 ans), cette découverte résonne comme un abandon.

Durant des décennies, la Mutuelle Nationale Militaire a fait en quelque sorte partie d'une sorte de pacte de solidarité familiale ; c'est tellement vrai que la cotisation a été longtemps prélevée sur la solde !

Et voici que, le grand âge venu, cette même mutuelle, rebaptisée, nous abandonne en rase campagne...

Pour ceux qui ont à les affronter, que ce soit le conjoint ou les héritiers, les épreuves, notamment financières, qui accompagnent le décès seraient-elles moindres quand le défunt a dépassé l'âge de 85 ans ?

Comment les membres du C.A. n'ont-ils pas perçu à quel point une telle mesure s'inscrit à rebours de la vocation solidaire de notre Mutuelle au sein de la grande famille militaire ?

Convaincu que ma réaction est celle, unanime, de ceux qui ont servi sous l'uniforme des décennies durant, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir réexaminer une décision dont la portée n'a manifestement pas été évaluée à sa juste mesure.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération et de ma confiance

